

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

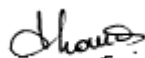
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2016/206 - Château du Haut-Koenigsbourg - 3220
Proposition d'approbation du projet de protocole
transactionnel à conclure avec la société HAKI dans le cadre de
l'opération de restauration de la toiture du donjon du Château
du Haut-Koenigsbourg.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant sur par délégation et sur proposition de son président, décide de conclure un protocole d'accord transactionnel avec la société HAKI,

- accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle pour un montant forfaitaire de 17.891,58 € TTC ;
- accepte la remise des 18.000 € de pénalités de retard retenues sur les acomptes de paiement du marché, ainsi que la renonciation à l'application de 90.000 € de pénalités de retard supplémentaires ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer le protocole transactionnel dont le projet est joint à la délibération, à intervenir avec l'entreprise HAKI.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc1100334-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16